

En dernière analyse, bien entendu, le règlement de tout conflit ou de toute dispute dépend des conditions sur lesquelles les parties en cause sont capables de s'entendre. Il faut convenir cependant qu'un accord pacifique ne saurait se concevoir sans discussion pacifique au préalable. En qualité de membre de la Commission internationale et dans le cadre des relations étroites que le Canada entretient avec les États-Unis, si notre pays peut apporter une certaine contribution à ce processus de transformation des échanges militaires en dialogue autour d'une table de négociation, je crois alors que nous aurons bien rempli notre mandat et que nous aurons fait un pas de plus dans la conquête de ces nobles intérêts et des idéaux que chérissent nos deux pays.

La difficulté qu'il y a d'amener la Chine communiste à discuter sincèrement des moyens propres à mettre fin au conflit Vietnamien n'a servi qu'à souligner davantage ce qui nous frappe depuis plusieurs années, soit les périls qui peuvent découler de l'exclusion d'une grande puissance mondiale des conseils internationaux.

Nous reconnaissons que l'absence de la Chine continentale aux Nations Unies est imputable, du moins en partie, à l'attitude des Chinois eux-mêmes qui ont semblé se délecter dans un isolationnisme volontaire. Nous ne croyons certes pas que la communauté internationale puisse à la longue se payer le luxe d'encourager pareil isolationnisme. Sans perdre de vue les difficultés très réelles que posent les mesures à prendre pour que les représentants de Pékin puissent siéger aux Nations Unies, il est faux, estimons-nous, de garder à l'égard de ce problème fondamental, comme il en a été depuis nombre d'années, une attitude essentiellement négative.

Voilà pourquoi j'ai proposé à l'Assemblée générale en novembre dernier une solution, que j'appellerais provisoire, à cette question de la représentation de la Chine. J'ai dit à l'Assemblée qu'à mon sens nous devons tenir compte des réalités de la situation politique en Extrême-Orient et que, tant que le Gouvernement de Taiwan et celui de Pékin n'en seront pas venus à une sorte de règlement de leurs problèmes de juridiction, les deux Gouvernements doivent être représentés aux Nations Unies. J'ai même avancé que nous pourrions aller jusqu'à offrir à Pékin un siège permanent au Conseil de sécurité.

En formulant ces propositions, je n'avais pas du tout l'idée qu'elles seraient acceptées sur-le-champ. Je l'ai fait plutôt avec la pensée que cette initiative ouvrirait de nouvelles avenues vers le règlement de l'impasse présente. Dans le cadre des développements dont la Chine est le théâtre, je crois qu'il y a lieu de faire avancer l'idée d'une solution juste et équitable de ce problème qui s'éternise.

Bien que ce soit en Asie que se situent à l'heure présente les menaces les plus imminentes à la paix mondiale, nous ne devons pas perdre de vue le besoin constant d'asseoir la paix en Europe sur une base plus stable. Les États-Unis comme le Canada d'ailleurs, qui sont redevables à l'Europe de leurs origines et d'une grande part de leur civilisation, doivent s'intéresser de très près à l'évolution de la situation dans cette partie du monde.